

Service instructeur
Service des Affaires Juridiques

12^{ème} **Commission** - N° CP-2015-5-12-3

Service consulté

**DESIGNATIONS COMPLEMENTAIRES DES REPRESENTANTS DU
DEPARTEMENT POUR SIEGER AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS,
COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL**

Résumé : Lors de sa séance du 16 avril 2015, le Conseil départemental a procédé à la désignation des représentants du Département du Haut-Rhin pour siéger au sein des organismes extérieurs, commissions et groupes de travail.

Le présent rapport a pour objet de compléter la liste des désignations.

Conformément à l'article L.3121-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil départemental procède à la désignation de ses représentants ou de ses délégués pour siéger au sein des organismes extérieurs. L'Assemblée départementale peut décider, à l'unanimité, de ne pas recourir au vote à bulletin secret au profit du vote à mainlevée en vue de désigner ses représentants par voie élective. Toutefois, si au cours des désignations des délégués, une élection devait se révéler conflictuelle (plusieurs candidatures pour un même poste de représentant, titulaire ou suppléant), l'absence de consensus sera alors constatée et l'Assemblée devra alors recourir au vote à bulletin secret.

L'élection des représentants de l'Assemblée au sein de ces organismes extérieurs, commissions et groupes de travail est valable pour toute la durée de leur mandat de Conseiller départemental.

Lors de sa séance du 16 avril 2015, le Conseil départemental a procédé à la désignation des représentants du Département du Haut-Rhin pour siéger au sein des organismes extérieurs, commissions et groupes de travail.

Le présent rapport a pour objet de compléter la liste des désignations comme suit :

▪ **Conseil de discipline de recours**

Ont déjà été désignés Mme Fabienne Orlandi et Mr Pierre Bihl.

Il vous est proposé de désigner un troisième conseiller départemental afin de compléter la liste qui sera utilisée par le juge administratif pour effectuer le tirage au sort en vue de l'actualisation de la composition du Conseil de discipline de recours pour la région Alsace.

▪ **Commission Départementale des valeurs locatives des locaux professionnels**

L'article 7 du décret n°2013-993 du 7 novembre 2013 relatif aux modalités de mise en place et de fonctionnement de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels et de la commission départementale des impôts directs précise une incompatibilité pour leurs membres de siéger cumulativement au sein des deux commissions. Par conséquent, il convient de désigner de nouveaux membres pour la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels.

Titulaires : Mr Pierre Bihl et Mr Lucien Muller
Suppléants : Mr Marc Schittly et Mr Rémy With

▪ **Ecole nationale supérieure de chimie de Mulhouse**

Les statuts de cet organisme prévoient un titulaire et un suppléant du même sexe. Or, ont été désignés Mme Marie France Vallat (titulaire) et Mr Pierre Vogt (suppléant).

L'organisme nous a informé qu'il est nécessaire de désigner deux hommes. Il convient donc de procéder à une nouvelle désignation pour se conformer avec les statuts.

▪ **Groupements de commandes**

Il convient de désigner les conseillers départementaux chargés de représenter le Département au sein de tous les groupements de commandes.

Il est proposé Mr Lucien Muller en tant que titulaire, président de la Commission d'appel d'offres et Mr Rémy With son suppléant.

▪ **Syndicat Mixte Thur Amont**

Les statuts de ce syndicat prévoient 3 représentants du Département. Ont déjà été désignés Mme Annick Lutembacher et Mr Raphaël Schellenberger.

Il convient de désigner un troisième conseiller départemental appelé à siéger au comité syndical.

▪ **Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier dans la Commune de Soppe le Haut**

Il convient de désigner un conseiller départemental pour siéger au bureau de l'association.

▪ **Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN)**

Conformément à l'article R.235-1 du Code de l'éducation, le CDEN dispose de 2 présidents :

- le Préfet (ordre du jour de l'Etat); en son absence, il est suppléé par le Directrice Académique des services de l'Education Nationale.
- le Président du Conseil départemental (ordre du jour du Département); en son absence, il est suppléé par un conseiller départemental désigné à cet effet.

Les deux suppléants des présidents ont la qualité de vice-présidents du CDEN et peuvent siéger en même temps que les présidents.

J'ai désigné par arrêté Mr Pierre Vogt en tant que suppléant, Vice-président du CDEN.

Mais, le Conseil départemental dans sa séance du 16 avril a également désigné Mr Vogt parmi les 5 représentants titulaires (avec Mmes Drexler et Schmidiger, Mrs Trimaille et With) et 5 suppléants (Mmes Lutembacher, Martin, Muller, Orlandi et Mr Muller).

Il y a donc lieu de désigner un autre conseiller départemental, à la place de Mr Vogt, représentant titulaire du Conseil départemental au sein du CDEN.

- **Table stratégique de la Méthode d'Action pour l'Intégration des Services d'Aide et de Soins dans le champ de l'Autonomie (MAIA)**

L'intégration dans les dispositifs MAIA se construit selon 6 axes visant à relier les champs sanitaire, social, médico-social des intervenants du domicile de la personne âgée. L'un de ces 6 axes est la concertation qui se concrétise par une « table stratégique » qui assure le suivi de l'avancement du processus d'intégration et son pilotage. **La table stratégique est co-présidée par le Directeur Général de l'ARS ou son représentant et le représentant du Conseil départemental.** Elle comprend également les représentants des caisses de retraite, des professionnels de santé libéraux, des associations d'usagers.

Il convient de désigner un conseiller départemental.

- **Comité d'Experts - Charte de la Région Alsace, du Département du Bas-Rhin et du Département du Haut-Rhin pour la Promotion de la Langue Régionale**

Il convient de désigner un conseiller départemental.

- **Commission locale d'information et de surveillance du site de la cimenterie d'Origny à Altkirch**

A déjà été désigné Mr Jander comme titulaire.

Il convient de désigner un suppléant.

- **Comité d'Action pour le Progrès Economique et Social haut-rhinois**

Il convient de désigner Mr Philippe Trimaille, en lieu et place de Mme Lara Million, pour siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration. Pour information, Mr Trimaille est candidat à la présidence.

- **Alsacienne de Crédit Bail Immobilier**

Il convient de désigner Mme Lara Million, en lieu et place Mr Philippe Trimaille, pour siéger au conseil d'administration.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN